

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

LIEU-DATE :

L'exposition se tiendra au domaine de **BEL AIR 72330 CERANS-FOULLETOURTE** les 14 et 15 Avril 2012

HORAIRES DES JUGEMENTS:

Samedi 14 avril 2012 à partir de 9 heures :

Jugement classes Ouverte, Intermédiaire, Eleveur (examens individuels) TAN (test de caractère), CSAU et jugements classes Jeune, Puppy.

Dimanche 15 avril 2012 de 9 h à 17 h

Classement et sélection des classes Ouverte, Intermédiaire, Eleveur, Présentation des Champions et Vétérans. Présentation des groupes d'Elevage et de Reproduction. Il n'y aura aucun examen individuel, ni TAN, ni CSAU le dimanche.

AFFICHAGE :

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau publicitaire le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues, l'annonce de portées à vendre.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Celui-ci doit pouvoir présenter à la Société Organisatrice tout document qui l'atteste. Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.
- Les chiens inscrits à titre initial.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes

Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle, il sera perçu un droit d'engagement.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

Il sera envoyé un accusé de réception

par email uniquement,

au plus tard dans les 15 jours précédant la manifestation, et qui devra être présenté au secrétariat.

SERVICE VETERINAIRE :

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus.

RESPONSABILITE :

La Société Organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'exposition.

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement.

Pour les groupes d'élevage et de reproduction, l'engagement se fera sur place et il sera gratuit.

PIECES EN POSSESSION DE L'EXPOSANT LE JOUR DE L'EXPOSITION

- La photocopie de la carte d'identification
- Le carnet de santé et/ou le passeport
- La photocopie du certificat de naissance ou du pedigree du chien
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique (pour les chiens venant de l'étranger ou en provenance de départements qui seraient déclarés infestés à la date de l'exposition)
- La photocopie de l'homologation du titre pour les chiens engagés en classe Champion

